

Ce dernier éloge vise surtout la sage mesure, grâce à laquelle le Denier de Saint Pierre se trouve désormais établi dans votre diocèse.

Après avoir publiquement fait entendre combien il est important de venir en aide au Père commun, vous avez exhorté, de tout votre pouvoir, les diverses classes de vos diocésains à déterminer, d'une manière nette et précise, la part qu'ils doivent prélever sur leurs biens et sur leurs revenus, pour le Vicaire de Jésus-Christ.

Nous Nous plaignons ensuite à louer hautement le résultat de votre activité, en même temps qu'à rendre hommage aux bonnes dispositions des fidèles qui là-bas semblent déjà avoir bien accueilli les exhortations de votre zèle et répondu à votre appel.

Recevez donc l'expression de Nos sentiments de reconnaissance et assurez, à votre tour, votre peuple de Notre gratitude. Nous avons bon espoir, laissez-Nous vous le dire, que l'Eglise de Ville-Marie ne sera pas moins utile au Saint-Siège, à l'avenir, qu'elle l'a été par le passé.

En témoignage de Notre bienveillance et comme gage de divines faveurs, Nous vous accordons très affectueusement en Notre-Seigneur, à vous et à vos fidèles, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 13 mars de l'année 1907, quatrième de Notre pontificat.

PIE X, PAPE.

Ces précieux documents, nous en avons l'assurance, seront, pour tous nos confrères et pour les fidèles confiés à leur sollicitude, un encouragement à redoubler de zèle afin que, de plus en plus, si c'est possible, à l'avenir, le Denier du Pape, le " Denier sacré ", comme disait Mgr Bourget, de sainte mémoire, soit l'une des œuvres les mieux établies et les plus fructueuses dans le diocèse.

" Vous savez—écrivait Monseigneur l'archevêque dans le mandement précité—la pénible situation faite depuis longtemps déjà au chef de l'Eglise. Bien qu'il habite un